

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 1^{er}. jour complémentaire, an IV de la république française.
Samedi 17 SEPTEMBRE 1796, (vieux style).

DICERE VERUM QUID VETAT?

Relation envoyée au directoire, par le général Buonaparte, sur la bataille de Roveredo. = Entrée des français dans cette ville et dans cell. de Trente. — Echec éprouvé par le général Jourdan. — Reprise de Francfort. = Levé du siège de Mayence. = Barbarie du ministre de la justice Merlin qui veut qu'on envoie un prêtre à la mort malgré le sursis prononcé par le tribunal criminel de Strasbourg.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au quartier-général de Trente,
le 20 fructidor, an 4.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

La division du général Massena a passé l'Adige le 15, au pont de Golo; suivant le grand chemin du Tirol, elle est arrivée à Alta, le 17; le même jour, à deux heures après-midi, notre cavalerie a sabré les avant-postes ennemis, et leur a pris six chevaux.

La division du général Angereau est partie de Vérone dans le même tems, et s'est portée sur les hauteurs qui séparent les états de Venise du Tirol.

La division du général Vaubois est partie dans le même tems de Storo. A la gauche du lac de Garda, son avant-garde est arrivée à Torgole, où elle a été jointe par la brigade du général Guieux, qui s'étoit embarquée à Salo, sur le lac de Garda; son avant-garde, commandée par le général de brigade Saint-Hilaire, a culbuté l'ennemi qu'il a rencontré au pont de la Sarca, et lui a fait cinquante prisonniers.

Le 17, au soir, le général Pigeon, commandant l'infanterie légère de la division du général Massena, me donna avis que l'ennemi tient en force le village de Seravalle, il reçoit et exécute l'ordre d'attaquer: il force l'ennemi, et lui fait 300 prisonniers.

Le 18, à la pointe du jour, nous nous trouvons en présence: une division de l'ennemi gardoit les défilés inexpugnables de Marco; une autre division, au-delà de l'Adige, gardoit le camp retranché de Mori. Le général Pigeon, avec une partie de l'infanterie légère, gagne les hauteurs de Marco; l'adjutant-général Sorner, à la tête de la 18e. demi-brigade d'infanterie légère, attaque l'ennemi en tirailleurs; le général de brigade Victor, à la tête de la 18e. demi-brigade d'infanterie de bataille en colonne serrée par bataillons, perce par le grand-chemin; la résistance de l'ennemi est long-tems opiniâtre; au même instant le général Vaubois attaque le camp retranché de Mori; après deux heures de combat très-vif, l'ennemi pite par-tout. Le citoyen Marois, mon aide-de-camp, capitaine, porte l'ordre au général Dubois, de faire avancer le premier régiment de hussards,

et de poursuivre vivement l'ennemi; ce brave général se met lui-même à la tête, et décide de l'affaire; mais il reçoit trois balles qui le blessent mortellement. Un de ses aides-de-camp venoit d'être tué à ses côtés. Je trouve, un instant après, ce général expirant: *Je meure pour la république; faites que j'aie le tems de savoir si la victoire est complète.* (Il est mort).

L'ennemi se retire à Roveredo; j'ordonne au général de brigade Rampon de passer avec la 2^e. entre cette ville et l'Adige; le général Victor, pendant ce tems, entre au pas de charge dans la grande rue; l'ennemi se replie encore en laissant une grande quantité de morts et de prisonniers: pendant ce tems, le général Vaubois a forcé le camp retranché de Mori, et poursuit l'ennemi sur l'autre rive de l'Adige. Il étoit une heure après midi; l'ennemi, battu par-tout, profitoit des difficultés du pays, nous tenoit tête à tous les défilés, et exécutoit sa retraite sur Trente; nous n'avions encore pris que trois pièces de canon et fait mille prisonniers.

Le général Massena fait rallier toutes les demi-brigades, donne un moment de repos à sa division; pendant ce tems, nous allons avec un escadron de cavalerie reconnoître les mouvemens de retraite de l'ennemi; il s'est rallié en avant de Gallian, pour couvrir Trente et donner le tems à son quartier-général d'évacuer cette ville. S'il a été battu pendant toute la journée, il a devant Calliano une position inexpugnable. L'Adige touche presque à des montagnes à pic, et forme une gorge qui n'a pas 40 toises de largeur, fermée par un village, un château élevé, une bonne muraille qui joint l'Adige à la montagne, et où il a placé toute son artillerie. Il fait de nouvelles dispositions: le général Dammartin fait avancer huit pièces d'artillerie légère pour commencer la canonnade; il trouve une bonne position d'où il prend la gorge en écharpe. Les général Pigeon passe avec de l'infanterie légère sur la droite; trois cents tirailleurs se jettent sur les bord de l'Adige, pour commencer la fusillade, et trois demi-brigades en colonne serrée, et par bataillon, l'arme au bras, passe le défilé: l'ennemi ébranlé par le feu vif de l'artillerie, par la hardiesse des tirailleurs, ne résiste pas à la masse de nos colonnes; il abandonne l'entrée de la gorge. La terreur se communique dans toute sa ligne: notre cavalerie le poursuit. Le citoyen

Marvis, mon aide-de-camp, capitaine, à la tête de 50 hussards, veut gagner la tête, et arrêter toute la colonne ennemie; il la traverse, et est lui-même enveloppé, jetté par terre, et blessé de plusieurs coups.

Six ou sept mille prisonniers, 25 pièces de canon, 50 caissons, 7 drapeaux, tel est le fruit de la bataille de Roveredo, une des plus heureuses de la campagne. La perte de l'ennemi doit avoir été considérable.

Le 19, à huit heures du matin, le général Massena est entré dans Trente. Wurmser a quitté cette ville-la veille, pour se réfugier du côté de Bassano.

Le général Vaubois avec sa division, marche aussitôt à la poursuite des ennemis; son arrière-garde s'étoit retranchée à Lavis, derrière la rivière de Larisio, et gardoit le débouché du pont, qu'il falloit cependant passer.

Le général Pallemagne, non sans beaucoup de peine, passe sous le feu de l'ennemi, retranché dans le village, à la tête de la vingt-cinquième demi-brigade. Le général Murat passe au galop à la tête d'un détachement de dixième de chasseurs portant un nombre égal de fantassins, pour poursuivre l'ennemi. L'adjutant-général Leclerc, avec trois chasseurs et le citoyen Desaix, chef de brigade des Allobroges, accompagné de douze carabiniers ou grenadiers, étoit parvenu à tourner l'ennemi, et étoit embusqué à une demi-lieue en avant. La cavalerie ennemie, se sauvant au galop, se trouve tout d'un coup arrêtée; l'adjutant-général Leclerc est légèrement blessé de quelques coups de sabre. Les ennemis cherchent à s'ouvrir un passage; mais les douze carabiniers, secondés de trois chasseurs, croisent la baïonnette; et forment un rempart inexpugnable. La nuit étoit déjà obscure: cent hussards ennemis et trois à quatre cents hommes d'infanterie sont faits prisonniers; un étendard du régiment de Wurmser, hussards, est pris.

Vous devez vous attendre bientôt à une bataille plus sanglante et plus décisive.

Signé BUONAPARTE.

PARIS, le 30 fructidor.

Le changement que nous avons annoncé est décidé, Jourdan passe à l'armée du Nord, Beurnonville va prendre le commandement de celle de Sambre et Meuse.

Le gouvernement paroît vouloir s'occuper enfin de notre marine. Il a enjoint par son arrêté du 24 fructidor, à toutes les autorités constituées, de prêter aux officiers d'administration de la marine, préposés à l'inscription maritime et syndics des marins, 1°. les secours prescrits par les loix des 7 janvier 1791 (v. style,) et 3 brumaire, an 4, relativement aux levées des gens de mer et ouvriers requis pour le service des vaisseaux, ou pour celui des ports et arsenaux de la république; 2°. ceux prescrits par les loix et arrêtés des 21 septembre 1793 (v. st.) et 3 floréal, an 3, pour contraindre lesdits gens de mer et ouvriers déserteurs, fuyards ou désobéissans, à se présenter, et pour les faire rejoindre.

Le journal des Hommes Libres reproche au général Foissac-Latour, qui a si bien reçu les terroristes au camp de Grenelle, d'être de la célèbre maison des Latour-Dauvergne. Qui se seroit attendu qu'un jour,

(2) en France, on reprocheroit à un homme d'être de la famille de Turenne?

On cite parmi les nouveaux arrêtés Bertrand, ancien maire de Lyon, et Chrétien, limonadier, jacobin, membre du tribunal de Fouquier-Tinville, tous deux condamnés dans l'affaire de Babœuf. Méhée, fameux dans l'histoire de septembre, n'étant pas rentré chez lui depuis le 23, les scellés ont été mis sur son appartement.

On assure et l'on voit paroître certaine que Francfort est repris, le quartier-général de Jourdan a repassé le Rhin. Bernadotte est grièvement blessé. On croit que le siège de Mayence est levé.

Le postillon des armées a répété dans son numéro d'aujourd'hui, le terrible article qui a fait incarcarer trois personnes attachées à la rédaction de ce journal; c'est un dialogue qu'il a entendu, dont il garantit la certitude.

« Un rentier demande l'aumône; on lui dit: adressez-vous à ce citoyen qui emporte de l'argent de la trésorerie: — c'est un député. — En ce cas je m'en garderai bien, il en a presque autant besoin que moi. — Pour quoi? — Ne faut-il pas qu'il paie son dernier quart en numéraire. On sourit, on le presse de nouveau; enfin il se décide, et s'adressant au particulier: Monsieur, ne seriez-vous pas député? député, reprend l'autre vivement, non pas, monsieur, non pas; apprenez que je suis un honnête homme, et voici qui vous prouve encore mieux combien vous vous êtes mépris. » (Il lui donne un écu.)

Il est essentiel d'avertir qu'avant de citer ce dialogue, l'auteur a commencé par l'improver, par en blâmer les interlocuteurs en ces termes: « Peu importe à bien du monde de dire la vérité, pourvu qu'on dise quelque chose de piquant. »

Il falloit des yeux de Lynx pour appercevoir dans cette historiette une provocation à la dissolution de la représentation nationale; on verseroit dans les journaux tous les ans de la terre, sans dissoudre, sans ébranler cette représentation; c'est avec d'autres leviers, c'est avec d'autres armes qu'on pourroit l'entreprendre; voyez Babœuf, Drouet, la conspiration des boîtes, et celle qui a échoué dans la plaine de Grenelle. Voilà comme on s'y prend quand, on veut travailler au grand œuvre.

Sans l'incarcération en masse de tous les collaborateurs d'un journal, personne aujourd'hui ne se souviendroit, ne parleroit, ne se soucieroit du dialogue de ce pauvre rentier.

On dira, sans doute, qu'avec de pareils contes forgés à plaisir, il sera facile de tourner les législateurs en ridicule. Eh! mon dieu! que les législateurs procurent le bonheur de leur pays, qu'ils soient fermes, désintéressés, équitables, vertueux, qu'ils fassent le bonheur de la France, le ridicule s'éloignera d'eux, et le respect s'y attachera en dépit de tous les plaisans du monde.

Philosophes qui avez tant réclamé la liberté de la presse, dont on n'a jamais tant joui que lorsqu'on se plaignoit de son absence, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Jean-Jacques; que diriez-vous si vous voyiez trois hommes à la force, parce qu'un de ces trois a écrit dans un journal un mot qu'il a entendu dans la rue?

Bulletin du conseil militaire.

La commission militaire a repris sa séance à dix heures du matin. On remarque sur la figure des accusés, une contenance plus calme que les jours précédens ; mais la parole est sur-tout pour-Cailieux, qui persiste dans ses protestations contre la compétence des juges, et qui sert d'organe à ses dignes camarades.

Liste des objets d'arts désignés et choisis par les commissaires de la république française, en vertu de l'article VIII de l'armistice conclu entre la république et sa sainteté le pape.

MUSEUM DU VATICAN. — Statues. — Au Belvédère. 1. L'Apollon. 2. Le Laocoon. 3. Le Lantin, marqué L. F. 4. Le Torse, marqué L. A. 5. L'Hercule Commode, marqué L. G.

Gallerie des Statues.

6. Démosthène assis, tenant un rouleau, n. 56. 7. Trajan assis, tenant un globe, n. 54. 8. Le poète, Pésidipe assis, n. 17. 9. Le poète Menandre assis, n. 18. 10. Phocion, n. 31. 11. La Cléopâtre, marquée L. H. 12. Cupidon Torse, n. 11. 13. La Santé, sans numéro, placée à côté du Trajan. 4. Sextus-Impéricus, précept. de Marc-Aurèle, n. 31. 5. Une Amazone, n. 13.

Salle d'Adonis.

16. Vénus accroupie, n. 38. 17. Adonis, n. 47. 18. Paris, n. 42.

Salle du Char.

19. Dioscoble, n. 38. 20. Sardanapale, avec une inscription grecque sur sa draperie, n. 3. 21. Auguste, n. 5. 22. Une statue, qu'on dit être César, n. 7. 23. Tibère en Toge, n. 15. 24. Dioscoble, fait par Miron, sans numéro.

Salle des animaux.

25. Méléagre, n. 52. 26. Le Nil, avec ses enfans. 27. Le Tibre, avec la louve Remus, et Romulus, marqué L. G.

Salle ronde.

28. Une grande Statue de Cérès, n. 9. 29. Une grande Statue de Melpomène, n. 7.

Salle d'Apollon et des neuf Muses.

30. Apollon. 31. Les neuf Muses, depuis ce n° jusqu'à 39.

AU CAPITOLE. — Salle d'Antinoüs.

40. Antinoüs. 41. Apollon. 42. Un groupe de l'Amour et Psyché.

Salle des Gladiateurs.

43. Le Gladiateur mourant. 44. Une Vestale portant le feu sacré. 45. La Junon. 46. Le Porteur égyptien. 47. Le Faune jouant de la flûte.

Chambre des bustes.

48. Vénus. 49. Flore.

Première chambre des bustes.

50. Zénon.

Gallerie des candélabres.

51. Uranie, n. 63. Cérès, n. 77.

Salle de la figure égyptienne.

52. Une figure égyptienne.

Palais des conservateurs.

54. Le tireur d'épine.

MUSEUM DU VATICAN. — Bustes. — Salle ronde.

55. Antinoüs, n. 8. 56. Adrien, n. 6. 57. Jupiter Serapis, n. XII. 58. Jupiter, n. 2. 59. La Comédie, n. 1. 60. La Tragédie, n. 12. 61. L'Océan, n. 10.

Un homme dont la scélératesse fut long-tems équivoque, qui ne parut avoir que des torts lorsqu'il commettoit réellement des crimes, qui passa pour foible lorsqu'il savoit la tyrannie de Robespierre, lorsqu'il révoqua la loi des suspects, qui ne s'est point placé au premier rang des terroristes, mais qui fut un des principaux auteurs de la terreur, qui sembla craindre quelque tems renommée du crime, et les arrêts de l'opinion publique; un homme enfin qui n'étoit connu que comme un homme à mémoire heureuse et à vues étroites, a tout-à-coup déchiré les foibles liens de pudeur qui l'avoient tenu, jettant le masque, bravant l'indignation; simple instrument des jacobins, lorsqu'ils triomphoient, un de leurs chefs, lorsqu'ils sont abattus, et qu'ils cherchent à saisir leur sanglante autorité. Cet homme, c'est Merlin de Douai. Placé au ministère de la justice, il se vanta de les faire avec impudence, comme il les rédigeoit avec perfidie; chargé de les maintenir et de les faire exécuter, il les interprète et les commente au gré du parti dont il s'est fait un des coryphées; et le ministre de la justice est son plus criminel violateur. On n'a point de couleurs assez fortes pour peindre le forfait qu'on va dire, ni pour rendre assez odieux son auteur :

Joseph Hermann n'avoit point prêté le serment d'obéissance à cette constitution civile du clergé qui n'existe plus, et dont le nom sert toujours de prétexte aux plus vaines vexations. Il n'étoit pas fonctionnaire public; il n'avoit pas le droit d'exiger de lui ce ridicule serment; pendant il est regardé comme réfractaire, et comme condamné à la déportation; il n'obéit point à l'injuste sentence qui le condamne; sa désobéissance le met dans le cas des loix des 20 et 30 vendémiaire, qui portent peine de mort contre les prêtres qui seroient restés après un pareil jugement. On le traduit devant le tribunal de Strasbourg; il alloit être jugé, lorsque, d'après un message du directoire, le conseil des cinq-cents prend une résolution qui fixe les principes d'après lesquels les prêtres dits réfractaires, doivent être jugés; le tribunal annonce qu'il sera sursis au jugement qui devoit être porté sur Joseph Hermann et un autre prêtre, jusqu'à ce que la résolution ait été rejetée ou approuvée par le conseil des anciens; aussi-tôt Merlin charge son commissaire de reprocher au tribunal ses lenteurs, lui enjoint de requérir que les deux ecclésiastiques soient livrés dans les 24 heures à l'exécuteur des jugemens criminels, et de rappeler au tribunal que le décret du 3 brumaire condamne à deux années de détention les fonctionnaires qui refuseroient pas exécuter les loix. Le tribunal de Strasbourg a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur le réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif, et qu'il ne pouvoit réformer lui-même un jugement qui, étoit contraire aux loix, ne pourroit être rectifié que par le tribunal de cassation.

Honneur au tribunal qui a su maintenir courageusement la justice contre le ministre même de la justice, et opposer l'inflexibilité des loix aux capricieuses interversions d'un homme qui comptoit apparemment sur son ignorance ou sur la foiblesse des membres aussi judiciaires qu'inébranlables de ce tribunal. Il ont retenu le nom de Merlin se hâtoit d'appesantir sur la victime. Ils ont été honorés aux yeux de l'humanité; que Merlin cherche sa récompense dans l'estime des jacobins!

Galerie des bustes.

- 62. Buste groupe de Caton et Porcia. 63. Ménélas, n. XIII. Minerve.
- MUSÉUM DU CAPITOLE. = Palais des conservateurs.
- 65. Junius Brutus en bronze.
- Salle de la Mosaïque.
- 66. Marcus Brutus. 67. Alexandre. 68. Ariane.
- Première chambre de bustes.
- 69. Homère, la quatrième tête.
- MUSÉUM DU VATICAN.
- Tombeaux, Autels, Candélabres, etc.
- Au haut de l'escalier.
- 70. Un grand vase de basalte avec des masques et des anses.
- Au Belvédère.
- 71. Un autel en face de l'Antinoüs, n. XIV.
- Salle des candélabres.
- 72. Un candélabre, n. 31. 73. Un idem, n. 2. 74. Un idem, n. 14. 75. Un autel, n. 15. 76. Un idem sans numéro, avec des ornemens consacrés à Apellon.
- Près de la porte d'entrée.
- 77. Un Sphinx de granit rouge. 78. Un idem.
- 79. Une chaise curule. Une idem.
- AU CAPITOLE. — Dans la première pièce.
- 81. Le tombeau des muses et son couvercle.
- Au fond de la petite galerie.
- 82. Le tombeau représentant le triomphe des divinités marines.
- Sous le vestibule de la porte d'entrée.
- 83. Un grand trépied.
- TABLEAUX. — A Saint Pierre in Montorio.
- 84. La transfiguration, par Raphaël.
- A la Charité.
- 85. La communion de S. Jérôme, par le Dominicain.
- A Monté Cavallo.
- 86. La Sainte-Pétronille du Guerchin.
- A la Chiesa nuova.
- 87. Le Christ au tombeau, par Michel-Ange.
- 88. Saint Remuald, prêchant ses camaldules, par André Sacchi.
- A Saint François in ripa.
- 89. La vierge tenant J. C. mort, par Annibal Carrache.
- Au Capitale.
- 90. La fortune du Guide. 91. Une sainte famille du Garafalo.
- Au Muséum du pape.
- 92. Le martyre de Saint Erasme, par le Poussin. 93. Un miracle, par André Sacchi. 94. Sainte Cécile, par Vanni. 95. Le martyre de Saint Gervais et de Saint Protais, par le Valentin. 96. Le martyre de S. Pierre, par le Guide. 97. Saint Thomas, par le Guerchin.
- APÉROUSE. — A Saint François, dans une chambre.
- 98. Le couronnement de la Vierge dans le ciel, après son assumption; et les apôtres, par Raphaël.
- A Saint Pierre.
- 99. Une ascension, par le Pertugin.
- A Monté Luce.
- 100. Le couronnement de la Vierge dans le ciel, après son assumption, par Raphaël.
- Donné à Rome, le 27 thermidor, an 4. de la république française.

Signé Berthollet, Berthelemi Moitte, Thonain, Monge, Tinet.

Séance du 30 fructidor.

Favard fait un rapport sur le mode de paiement par les comptables, qu'il les considère comme des dépositaires qui ont dû rendre en mêmes espèces et valeurs, les sommes qu'il ont reçues; cependant plusieurs d'entre eux sont empressés de profiter de l'avilissement des assignats et mandats pour se libérer, et ont obtenu des quittances définitives. La république peut-elle regarder ces paiements illusoire comme réels?

Le rapporteur ne le pense pas; les sommes dont les receveurs étoient nantis ne leur appartenoient pas, ils n'étoient pas même les garans de la force majeure que les leur auroit enlevées, ils n'en n'étoient que les simples dépositaires, et ils n'ont pu dénaturer les fonds qui leur étoient confiés.

D'après ces considérations, il présente un projet de résolution qui tend à régler un mode de paiement par les comptables, tel, qu'il assure la rentrée des fonds qui ont été versés chez les receveurs, et conserve ainsi les intérêts de la république.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement. Ruelle présente un projet de résolution tendant à remédier à l'insuffisance des loix actuelles sur l'organisation des cours martiales maritimes et des conseils militaires destinés à juger les délits commis, soit à bord de vaisseaux, soit dans les ports et arsenaux. Renvoyé à la commission chargée de préparer l'organisation générale des conseils militaires.

Le directoire, dans un message, avoit demandé si ne seroit pas convenable de diminuer le droit de retenue sur l'argenterie qu'on porte aux hôtels, pour la conversion en monnoie: Thibaut, rapporteur de la commission chargée d'examiner cette question, expose que s'il étoit juste d'exiger une retenue pour les frais de fabrication il est nécessaire de ne pas la rendre excessive, et il présente en conséquence un projet qui tend à la réduire; en soumet en même-tems un autre qui a pour but d'autoriser le directoire à passer des marchés pour la fabrication des monnoies, sous la condition par les administrateurs d'avoir des caisses suffisantes pour échanger les bureaux ouverts, les bijoux contre des espèces monnoyées.

Bourdon (de l'Oise) observe que le rapporteur a oublié de parler de la fabrication des pièces de billon. Leur valeur intrinsèque, dit-il, est trop petite; de plus il s'est élevé un agiotage entre ces pièces et celles d'argent; et par-tout les denrées ont augmenté: il demande que la commission examine s'il ne conviendrait pas d'arrêter cette fabrication des sous qui est évidemment mauvaise.

Le conseil renvoie à la commission cette observation et les projets présentés par Thibaut.

Sur le rapport de Gilbert Desmolières, le conseil arrête ensuite que le prix des adjudications des bois extraordinaires prochain sera payé en valeur réelle dans le courant de l'an 5; mais qu'une portion sera acquittée comptant dans les 15 jours de l'adjudication.

Mandat. 4 4.

J. H. ALEXANDRE, P. L.